



DECISION D'HOMOLOGATION

Paris, le 14/01/2022

Le directeur interministériel du numérique

A destinataires in fine

Objet : Décision d'homologation du nœud eIDAS français

Après analyse du dossier présenté en vue de l'homologation du nœud eIDAS, permettant l'interopérabilité des échanges entre le nœud eIDAS français et les nœuds des états membres européens pour des schémas d'identité de niveau substantiel et élevé, selon les principes du Référentiel Général de Sécurité (RGS),

Après avoir constaté le niveau de sécurité atteint par le programme sur le périmètre présenté,

Après la présentation des résultats et du suivi de la certification ISO27001,

A l'issue de la présentation des risques résiduels et après avis des membres de la commission d'homologation réunie le 14 janvier 2022,

Je renouvelle l'homologation de sécurité RGS du nœud eIDAS français dans le contexte de son hébergement et **pour une durée de 2 ans** sur le périmètre transfrontalier suivant :

- Les Fournisseurs de Services européens, les Fournisseurs d'Identités européens et les Usagers européens,
- Tout schéma d'identification de niveau de garantie Substantiel ou Élevé notifié à l'Union Européenne,
- Tout nouvel État membre raccordé au nœud eIDAS français.

J'autorise la mise en production du nœud eIDAS français.

Je décide de la poursuite des travaux et du maintien des groupes de travail trimestriels « Sécurité et confiance de l'écosystème FranceConnect », lors desquels l'équipe FranceConnect communique et échange avec l'écosystème sur l'avancement des plans d'actions consolidés et des travaux de réduction des risques.

Nadi BOU HANNA

Directeur interministériel du Numérique